

HOMELIE DU 5^e DIMANCHE DE CAREME (Année C)

Is.43,16-21 / Ps.125 / Ph.3,8-14 / Jn.8,1-11

Frères et sœurs,

nous venons d'entendre un Evangile qui pose problème. Pourquoi ? Parce que nous ne l'entendons plus dans le même contexte social qu'il y a deux mille ans.

Au temps de Jésus, l'adultère était très gravement condamné et valait la lapidation aussi bien aux hommes qu'aux femmes, selon les circonstances (Lev.20,10 ; Deut.22, 22). En détournant de cette femme la peine qu'elle avait encourue en rappelant que ses accusateurs sont eux-aussi des pécheurs, Jésus sauve une vie et l'ouvre à la miséricorde de Dieu. Il lui demande seulement de ne plus pécher à l'avenir. Le pécheur repentant a sa place dans le peuple de Dieu.

Aujourd'hui, le contexte social et religieux a changé : l'adultère et le divorce ne sont plus sanctionnés dans nos sociétés occidentales largement laïcisées. Le divorce est même devenu un fait majeur de nos sociétés. L'absence de mariage l'est également devenue. L'union légale et religieuse des époux n'a jamais été aussi fragilisée et dévalorisée. Le Pacs tend même à se substituer, pour beaucoup, au mariage.

Dès lors, que nous enseigne l'attitude de Jésus ?

Le nœud du texte est, me semble-t-il, pour nous aujourd'hui, celui-ci : Jésus appelle cette femme à respecter l'engagement de son mariage. *"Va, et ne pêche plus !"*

Ce rappel de la sainteté du mariage par Jésus n'est pas étonnant. Saint Paul comparera même l'union de l'homme et de la femme à celle du Christ et de son Eglise (Eph.5, 32). Ailleurs, Jésus déclarera adultère l'homme ou la femme qui renvoie son conjoint (Mc. 10,11). Il condamnera sévèrement ne serait-ce que le simple regard concupiscent (5,27).

En ce temps du Carême, nous sommes donc invités à remettre de l'ordre et des priorités dans nos pensées et dans notre vie. Il nous faut, comme saint Paul, considérer que nous appartenons tout entier au Christ. Je souligne cette magnifique affirmation de l'apôtre : *« A cause de lui, j'ai tout perdu ; je considère tout comme des ordures, afin de gagner un seul avantage, le Christ, et, en lui, d'être reconnu juste, **non pas de la justice venant de la loi de Moïse mais de celle qui vient de la foi au Christ, la justice venant de Dieu, qui est fondée sur la foi.** »* (Ph.3,8b-9).

Ce réajustement de notre vie suppose que nous acceptions de vivre selon les commandements de Dieu et non selon les dérèglements du monde. Posons-nous donc simplement cette question : de quelle manière se manifeste dans ma vie de baptisé la sainteté de Dieu ? En quoi ma vie est-elle sanctifiée par la grâce de Dieu ?

Nous aurons alors une claire vision de ce que la grâce de Dieu a produit dans notre vie. Nous verrons aussi clairement les points sur lesquels nous nous sommes détournés de cette vie avec Dieu et selon la grâce de Dieu. Ce regard ne sera pas judiciaire, mais filial. Il engendrera le désir, plus grand que la faute, de renouer avec Dieu dans la vérité de sa Parole. Nous pourrons alors dire avec l'enfant prodigue : *« Père, j'ai péché contre le ciel et contre toi, je ne mérite plus d'être appelé ton fils... »* (15,21). Nous pourrons alors entrer dans une démarche de guérison par la porte de l'humilité. Nous serons dans l'attitude de l'enfant qui recherche avec confiance et ardeur le remède nécessaire à sa réconciliation avec Dieu le Père.

Frères et sœurs, en ce temps d'épreuve qu'elle traverse, c'est toute l'Eglise qui veut se jeter dans les bras grand ouverts de Dieu le Père. Nous recourons ensemble à la paternité de Dieu qui prend les accents de la maternité. Le Seigneur de justice est le Maître de la vie. Il nous en montre le chemin. Suivons-le !

Amen.

Abbé Henri